

Plan Local d'Urbanisme

applicable au territoire de la commune de

CALAIS

Nom du fichier : 62193_padd_20260319.pdf

Mise à jour n°9 approuvée par arrêté communautaire	19 mars 2026
Modification n°12 (DC ¹) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	27 mars 2025
Mise à jour n°8 approuvée par arrêté communautaire	24 mars 2025
Mise à jour n°7 approuvée par arrêté communautaire	04 juin 2024
Modification n°11 (S ¹) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	08 février 2024
Modification n°10 (DC ¹) approuvée par délibération du Conseil Communautaire	08 février 2024
Modification n°9 approuvée par délibération du Conseil Communautaire	31 mars 2022
Mise à jour n°6 approuvée par arrêté communautaire	27 janvier 2022
Mise à jour n°5 approuvée par arrêté communautaire	5 novembre 2020
Mise à jour n°4 approuvée par arrêté communautaire	22 mai 2020
Mise à jour n°3 approuvée par arrêté communautaire	26 décembre 2019
<i>Transfert de compétence à la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers</i>	
Modification n°8 approuvée par délibération du Conseil Municipal	24 septembre 2019
Mise à jour n°2 approuvée par arrêté municipal	22 août 2019
Modification n°7 approuvée par délibération du Conseil Municipal	18 décembre 2018
Modification n°6 approuvée par délibération du Conseil Municipal	26 septembre 2017
Modification n°5 approuvée par délibération du Conseil Municipal	1er février 2017
Mise à jour n°1 approuvée par arrêté municipal	2 décembre 2016
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal	08 février 2016
Mise en compatibilité avec la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de parc de loisirs "Heroic Land" approuvée par délibération du Conseil Municipal	20 novembre 2015
Modification n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2015
Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal	17 décembre 2014
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal	18 décembre 2013
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal	27 mars 2013
Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal	24 octobre 2012
Nature	Date
<p>Historique du Plan Local d'Urbanisme applicable au territoire de la commune de CALAIS</p> <p>Date de la dernière validation² de 62193_padd_20260319.pdf : 24 octobre 2012</p> <p>(1) Type de procédure : DC – Procédure de Modification de Droit Commun, S – Procédure de Modification Simplifiée (2) Date de la dernière validation du document. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté au présent document. La date de validation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation de la modification actuelle du Plan Local d'Urbanisme</p>	

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DÉFINITION ET RAPPEL DU CONTEXTE TERRITORIAL

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

Ce sont principalement les articles L 123-1 et R 123-3 du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

LA PHILOSOPHIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

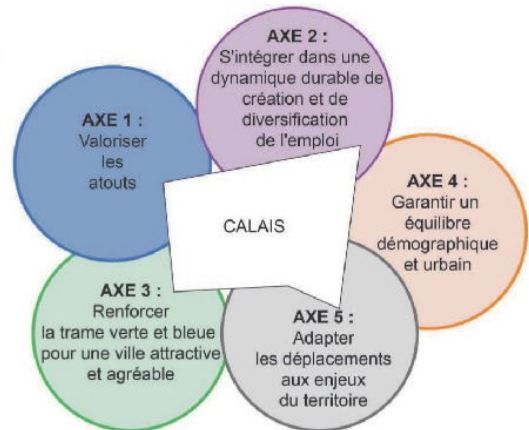
Le développement durable c'est "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". C'est une politique dont la stratégie vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine. Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les trois champs de base du développement durable à savoir les données sociales, les données économiques et les données environnementales. Afin que ce projet soit pratiqué et partagé par le plus grand nombre d'habitants, la concertation sera un levier incontournable à sa réalisation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables déclinera une stratégie qui veillera à rationaliser le développement urbain afin de limiter l'étalement source de nombreux dysfonctionnements (augmentation des déplacements, des pollutions, disparition de la ressource foncière, ...), à promouvoir un développement économique cohérent, à protéger les espaces et les ressources naturels, à renforcer les dispositifs de circulation durable (transports collectifs, mode doux, ...). Il incitera au travers le règlement à l'utilisation et l'exploitation des énergies renouvelables (loi POPE, ...). Il veillera à une gestion également économe du foncier, au regard des dispositions prises dans la loi Grenelle I et II. Enfin il intégrera les dispositions émises au sein des divers documents de planification : SCOT, SAGE, ...

Les ambitions du projet visent à faire de Calais une ville viable, attractive, durable et humaine :

- Consolider la place économique de Calais au sein d'une façade littorale très concurrentielle
- Offrir à tous les habitants un cadre de vie de qualité par une valorisation du bâti, une protection de l'environnement et une adaptation des conditions de déplacement
- Accroître l'attractivité du territoire et attirer les richesses

L'organisation de cette stratégie se décline en 5 axes d'actions stratégiques :



RAPPEL DE QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE TERRITORIAL

Au cœur d'un noeud d'échanges concurrentiel...

Commune littorale, positionnée sur le détroit du Pas-de-Calais, sur la ligne des ports constituant la "Northern Range", Calais constitue un noeud d'échange (maritime et terrestre) essentiel entre l'Europe de l'Ouest et le Royaume Uni. C'est également le principal pôle d'emplois du département avec plus de 32 000 emplois. Calais dispose d'une situation stratégique offrant peu d'équivalent et bénéficie d'une excellente accessibilité routière (via l'A16, l'A26), ferroviaire via la ligne LGV Eurostar mais surtout maritime (2ème port mondial pour le trafic passagers).

Mais son positionnement s'inscrit dans un environnement très concurrentiel qui nécessite une dynamique de projet continue afin de maintenir son rang.

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intègre ces données qui ont façonné la ville et qui demeurent plus que jamais des éléments incontournables à son évolution.

Sur un bassin de vie dynamique...

Calais enregistre un ralentissement de sa démographie locale. Toutefois, il est indispensable de repositionner cette évolution dans un contexte plus large. Le calais subira le phénomène de vieillissement de la population mais à un niveau moins soutenu du fait d'une structure démographique plus jeune et plus féconde.

Calais enregistre depuis de nombreuses années un départ important de CSP supérieures creusant ainsi le déficit observé en terme de mixité sociale. Aussi, le maintien et l'accueil de nouvelles populations et notamment des CSP supérieures apparaît être un enjeu pour le territoire.



A la croisée d'espaces naturels remarquables...

Calais s'inscrit au contact de milieux naturels de grande qualité de rayonnement régional voir national avec le site national des 2 Caps à l'Ouest, les dunes du Fort Vert et le platier d'Oye à l'Est, la mer au Nord et la plaine maritime au Sud dominée par les réseaux de watergengs et l'agriculture.

C'est un territoire fortement marqué par la mer et structuré par le réseau hydrographique.



LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables devra prendre en compte les documents d'urbanisme supra-communaux (Schéma directeur, PDU et PLH) actuellement en révision, le SDAGE, le SAGE et les différentes lois notamment celle relative au littoral.

AXE 1 : VALORISER LES ATOUTS

DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ

- Appuyer le développement des pôles structurants, éléments de dynamisme

De nombreux espaces sont en mutation, ils sont favorables au dynamisme dans une logique de recomposition urbaine.

Des secteurs comme Calais Nord, Saint Pierre, Les docks, l'arc Ouest, les Fontinettes-Cailoux, le projet d'excellence territoriale sont les moteurs de cette dynamique urbaine. Ils permettront de valoriser l'image du territoire et ainsi attirer les investisseurs.



Présence de la trame bleue



Schéma de développement urbain

- Mettre en valeur les continuités, éléments de lien

Sur Calais, la ville est un espace qui est traversé. Parcourue par les autoroutes, les voies ferrées la ville ne retient pas ceux qui la parcourent.

Différentes portes d'entrée aux caractéristiques propres se déclinent : la porte maritime, l'entrée Est, les Canaux et l'entrée par le Parc Naturel. Ces espaces sont en lien avec le territoire et notamment la couronne verte qui constitue un écrin vert exceptionnel.

Ce sont des accès majeurs où des actions de valorisation des espaces publics permettront de mettre en relation Calais et ses composantes paysagères. Il est nécessaire de transformer ces lieux de coupures en rubans de cohésion afin de faire entrer la nature dans la ville.

- Profiter de la présence d'équipements de qualité, facteurs d'attractivité

Calais possède une importante structure d'équipements favorable à l'attractivité de l'agglomération. Nombre d'entre eux sont localisés sur l'entrée Est, sous la forme d'une façade d'équipements rue Toumaniantz patissant d'un manque de qualification paysagère.

L'enjeu est valoriser la présence de ces équipements structurants. A côté de cette façade, plusieurs projets d'équipements culturels dans le centre ville ou dans les quartiers ont été achevés (la scène du Channel ou la cité internationale de la Dentelle et de la Mode).

Dans une logique de développement d'équipements de qualité et attractifs, Calais a engagé la constitution d'un pôle de santé moderne de dimension d'agglomération sur le site du Virval. Ce pôle facilement accessible rassemblera sur près de 30 Hectares un hôpital avec hélicoptère, une unité mère enfant et un établissement pour personnes âgées dont la réalisation vient de se terminer.

Parallèlement à ces grands équipements Calais possède de nombreux équipements de proximité. Il est nécessaire de conforter leur implantation et leur développement.

L'ensemble de ces équipements doit faciliter la qualité du cadre de vie des calaisiens, limiter les migrations vers l'extérieur et attirer de nouvelles populations.

Afin de profiter de cette offre il est nécessaire de saisir les opportunités de renouvellement urbain pour faciliter les accès et le stationnement aux équipements structurants (règlement du PLU, emplacements réservés).



Cité internationale de la Dentelle et de la Mode

- Développer des équipements phares en lien avec le territoire

D'autres équipements sont en cours de réflexion et permettront à Calais de posséder d'éléments phares garant de son attractivité et de ses liens avec son territoire. Ainsi le projet de centre de congrès et de spectacles pourra voir son implantation ouverte sur la façade maritime à l'entrée du Port. De même, un équipement public pourra constituer un point d'appel sur l'entrée naturelle Ouest en ponctuant la « route des forts » (Nieulay, Royal, Brisbane). L'aménagement du Colombier Virval constituera à terme un pôle de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature. Plusieurs phases d'aménagement seront menées pour aboutir à une zone qui couvrira plus de 100 hectares.



Projet écoquartier Descartes Blériot

Enfin, plusieurs projets visant à conforter l'offre d'équipements en lien avec le tourisme sont programmés : extension des capacités du port de plaisance et valorisation du bassin Ouest, création d'hébergement hôtelier, relocalisation éventuelle du casino...

Enfin, plusieurs projets visant à conforter l'offre d'équipements en lien avec le tourisme sont programmés : extension des capacités du port de plaisance et valorisation du bassin Ouest, création d'hébergement hôtelier, relocalisation éventuelle du casino...

- Développer des projets dans une logique durable

Au vu des enjeux de réhabilitation des friches urbaines et de valorisation des espaces naturels, il apparaît nécessaire de développer des formes urbaines viables et durables. Ainsi le développement d'écoquartiers sur Coubertin, Descartes Blériot et l'emprise de l'ancien hôpital permettent de développer la ville avec son environnement.

PAR LA VALORISATION DES EFFETS VITRINES

- Valoriser l'effet vitrine du littoral

La mer constitue une vitrine identitaire riche de facettes (balnéaire, industrielle, transport) qui est aujourd'hui insuffisamment mise en valeur. Il est essentiel de travailler les perceptions de cette interface depuis la mer mais également depuis la ville.

- Valoriser les effets vitrines (A16, A216, Saint Exupéry et RD 943)

Les nombreuses infrastructures qui desservent le territoire sont des opportunités pour communiquer sur la ville car ce sont les premières images véhiculées du territoire. Dans le cadre du PADD, de nombreux secteurs de développement sont envisagés à leur contact. L'aménagement des différentes zones devra intégrer cette problématique afin de permettre une valorisation des perceptions du territoire.

- Valoriser les entrées de ville

Les entrées de ville n'ont à ce jour pas fait l'objet de valorisation particulière. En certains endroits, il est très difficile d'appréhender l'entrée en ville. Cet aspect peut s'avérer pénalisant notamment pour les visiteurs. Un aménagement de l'espace public identitaire à l'image des linéaires commerçants du centre-ville, d'une signalétique pourrait répondre à ce manque.

AXE 2 : S'INTÉGRER DANS UNE DYNAMIQUE DURABLE DE CRÉATION ET DE DIVERSIFICATION

DÉCLINER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMPLÉMENTAIRE

- Devenir un pôle logistique d'intérêt européen

Face à la concurrence internationale, à l'évolution des navires, le port de Calais doit se moderniser et s'étendre. Le projet Calais Port 2015 a pour ambition d'étendre le port vers la mer : entre 70 et 90 hectares seront aménagés.

L'enjeu vise à maintenir une compétitivité de l'activité portuaire qui génère plus de 9000 emplois directs et indirects soit près de 1/3 des emplois calaisiens.

En complémentarité, Calais souhaite conforter les pôles logistiques existants (zone portuaire, Eurotunnel) et prévoit l'aménagement de la Zone II, la poursuite du projet Transmarck (près de 320 hectares à vocation logistique sur Calais (Turquerie) et Marck) et le secteur de la Rivière Neuve.



Projet Port 2015

- Réinvestir de façon qualitative et quantitative les espaces industriels existants.

Calais présente de nombreux espaces d'activités qui constituent parfois des enclaves. Nombreux d'entre elles présentent un aménagement vétuste telles que les zones industrielles des Dunes, la zone portuaire ou la zone industrielle, route de Dunkerque. Leur aménagement doit redonner une image de dynamisme permettant de terminer l'installation d'entreprises et également de diversifier l'offre d'emplois dans de multiples secteurs.

- Définir des espaces d'extension économique

Au travers de l'extension de la Zone II et du pôle Transmarck (secteur de la Turquerie), Calais a souhaité mettre l'accent sur l'aménagement des zones économique existantes et actuellement en projet en maximisant la création d'emplois.

- Soutenir l'implantation de projets tertiaires en étant vigilant à leur intégration dans la trame bâtie et aux conditions de stationnement

Riche d'un passé basé sur l'industrie textile, Calais a toujours connu un mélange d'activités et d'habitat dans son tissu bâti, principalement sur le quartier Saint Pierre. L'ambition est de prolonger cette mixité des fonctions en facilitant l'implantation d'activités tertiaires au sein des différents tissus. Ce secteur a créé plus de 3 300 emplois entre 1990 et 1999. Cette mixité des fonctions assurera une vie durable des quartiers calaisiens.

- Accompagner la création d'emplois qualifiés dans les domaines spécialisés et référents du territoire.

Afin d'assurer le maintien d'emplois qualifiés sur le territoire. Calais a pour ambition d'accompagner la création d'emplois au travers le pôle de compétence (textile avec le pôle UPTEx), la recherche (université,...) et la formation.

- Définir des espaces d'extension économique dans une logique environnementale (démarche PALME) afin de renforcer l'offre.

Le développement économique doit intégrer la prise en compte approfondie de l'environnement dans les extensions sur les sites du Virval, de la Turquerie, de la zone industrielle des Dunes, la Zone 2, la rivière Neuve ou les Cailloux. Il s'agit d'une part de préserver et valoriser la qualité des sites pour attirer les investisseurs et d'autre part de garantir des liens avec les espaces alentours en constituant des transitions adaptées et en préservant les équilibres hydrauliques. Cette mesure est en lien direct avec l'intégration de la démarche PALME.

- Appuyer l'attractivité des principales infrastructures

Le territoire calaisien est particulièrement bien desservi par les infrastructures routières et ferroviaires (A16, A216, terminal ferroviaire et maritime). Les nombreux espaces d'activités sont à proximité de ces infrastructures. Un effet vitrine important doit être garanti afin de véhiculer une image qualitative et dynamique.

- Encourager le retournement du complexe Eurotunnel vers Calais

Le complexe Eurotunnel tourne actuellement le dos à Calais. Aussi, l'aménagement des espaces économiques contigus au terminal (Zone 2, Cailloux, Rivière Neuve) devra rechercher à renforcer les liens entre ces espaces.

SOUTENIR L'OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ ET ACHEVER L'AMÉNAGEMENT DES ZONES COMMERCIALES EN PROJET



Commerce de centre ville et les 4 B

- Soutenir et développer l'offre commerciale de proximité.

Sur le centre ville : Prolonger la logique des pôles intermédiaires

Calais présente une structure commerciale étalée et variée qui exerce une attraction qui pour l'essentielle est très locale.

De nombreuses interventions ont déjà été engagées à travers la démarche des pôles, la diversification de l'offre, la qualification des espaces publics et les interventions dans la démarche FISAC pour valoriser cette offre. Aussi l'objectif est de promouvoir et de prolonger ces actions afin de renforcer l'attractivité du centre ville vis à vis de la population locale mais également vis à vis du potentiel lié à la chalandise Transmanche.

Dans les quartiers : Adapter l'offre de proximité aux besoins

Les commerces de proximité constituent des lieux de vie, d'échanges et de services indispensables. Aussi, le maintien de cette offre locale qui tend à se réduire est une priorité. Cette préoccupation est d'autant plus importante au regard de l'évolution de la démographie locale (vieillesse, augmentation de la précarité, difficulté de mobilité). Cette orientation devra se traduire par des dispositions réglementaires adaptées, une valorisation des espaces publics et une prise en compte dès l'amont de tous les projets d'aménagements. Les opérations de restructuration urbaine constituent autant de possibilités pour maintenir et développer l'offre. Elles devront systématiquement intégrer cette logique à l'image du projet programmé sur Beau Marais.

- Conforter l'offre commerciale périphérique en qualifiant les zones existantes et en achevant les projets structurants

Calais dispose de nombreuses zones d'activités commerciales qui constituent des compléments à l'offre commerciale de proximité et permettent également d'assurer son rôle d'attraction vis à vis de l'agglomération et du trafic transmanche.

Au delà des zones d'activités commerciales récentes telle que la zone Curie à conforter, un chantier de valorisation des zones vieillissantes est à mener afin de maintenir son attractivité (c'est le cas pour la zone industrielle rue de Dunkerque, la zone jouxtant le canal de Calais à Saint Omer, Auchan Calais Ouest : près de 1/3 des dépenses commerciales).

Dans le cadre de son projet, Calais souhaite également achever l'aménagement de zones commerciales envisagées sur les secteurs du Virval, du Chemin Vert et du Cailloux dans une logique de complémentarité avec les pôles extérieurs (zone Eurotunnel notamment).

- Soutenir l'offre commerciale touristique

L'attrait touristique de Calais génère une activité commerciale spécifique sur la façade littorale et Calais Nord (restauration, bar, source d'emplois,...). Le développement de projets d'équipements attractifs (Casino, confortement de la plaisance...), le développement des capacités hôtelières, la valorisation des espaces publics et une réglementation adaptée permettront de soutenir cette activité et ainsi mieux exploiter le potentiel existant.

INTÉGRER L'EXISTENCE DE RISQUES INDUSTRIELS


- Prendre en compte la présence des risques SEVESO

De nombreux sites d'industrie lourde notamment sur la zone industrielle des Dunes et sur le Quai d'Amérique sont répertoriés. Trois d'entre eux sont classés au titre des risques SEVESO. Il est important d'intégrer les périmètres de risques et notamment le PPRT en cours de réalisation dans le choix des espaces d'urbanisation future et des règles d'urbanisme applicables.

- Prendre en compte les industries mal adaptées au sein de la trame bâtie

Quelques sites industriels nuisants mal adaptés avec le fonctionnement d'un centre ville sont encore dans le tissu urbain. Il est important de soutenir leur délocalisation vers les zones périphériques afin de limiter les nuisances.

Décliner une stratégie de développement économique complémentaire

-  Devenir un pôle logistique d'intérêt européen
-  Conforter la vocation d'activité
-  Réinvestir de façon qualitative et quantitative les espaces industriels existants à vocation d'activités
-  Soutenir l'implantation de projets tertiaires en étant vigilant à leur intégration dans la trame bâtie et aux conditions de stationnement
-  Définir des espaces d'extension économique à court et à long terme dans une logique environnementale (démarche PALME) afin de renforcer l'offre
-  S'appuyer sur l'attractivité des principales infrastructures
-  Retourner le complexe Eurotunnel vers Calais
-  Principe de tracé d'un développement de l'intermodalité

Soutenir l'offre commerciale de proximité et achever l'aménagement des zones commerciales en projet

-  Soutenir l'offre commerciale de proximité :
 - Conforter les linéaires commerciaux du centre ville en prolongeant la logique des 4 pôles
 - S'appuyer sur le centre commercial de centre ville
 - Garantir l'offre de proximité des quartiers
 - Adapter l'offre commerciale de proximité dans le cadre des projets de restructuration
-  Conforter l'offre commerciale périphérique en qualifiant les zones existantes et en achevant les projets structurants :
 - conforter les nouvelles zones
 - Poursuivre la qualification des zones commerciales existantes
 - Achever le développement des zones commerciales dans une logique environnementale forte
-  Soutenir l'offre commerciale touristique

Intégrer l'existence de risques industriels

-  Prendre en compte la présence de risques technologiques (classement SEVESO)
-  Prendre en compte la présence d'industries mal adaptées au sein de la trame bâtie



AXE 3 : RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR UNE VILLE ATTRACTIVE ET AGRÉABLE

PROTÉGÉR ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL

- Renforcer et développer les masses boisées

Le territoire présente une faible part de boisements majoritairement localisés sur l'Est. Ils participent à la qualité du cadre de vie, rythment le paysage, multiplient les perspectives et forment des espaces tampons. Leur protection pourra passer par le maintien d'Espaces Classés Boisés L310-1 du code de l'urbanisme ou d'espaces verts à protéger L123-1.7 du code de l'urbanisme.

- Valoriser la dimension environnementale dans les projets

Les projets d'extension de l'espace bâti sont en contact avec des espaces aux vocations différentes et où le caractère « naturel » initial du site est plus ou moins affirmé. Il est nécessaire d'intégrer le caractère naturel du site afin de garantir la qualité de vie du projet.

- Valoriser la présence des canaux (trame bleue)

Calais dispose d'un réseau de canaux très dense qui génère sur certaines portions des milieux naturels de qualité. Une attention toute particulière devra être portée au fonctionnement hydraulique des zones sensibles. C'est également un élément qui agrmente et organise la trame urbaine et qui sert de support à la découverte de la ville. Les aménagements réalisés en ce sens et découlant des études menées doivent être poursuivis (canal de Calais/Saint-Omer-liaison Fort Risban/Fort Nieulay).

- Garantir un approvisionnement durable et la qualité des eaux

L'eau est essentielle pour la ville et la garantie d'une ressource de qualité est un enjeu pour satisfaire à la demande locale mais également au tourisme. L'attention portée aux process d'assainissement et aux différents suivis de qualité des eaux de consommation courante, de baignade et Conchylicole sera prolongée. Ces orientations sont en adéquation avec le SDAGE

- Intégrer la présence des zones humides

Le rapport avec l'eau est un enjeu primordial ainsi l'intégration des zones humides identifiées dans le cadre du SAGE est un élément essentiel de valorisation des espaces naturels et des paysages.

- Renforcer la trame verte et prendre en compte les possibilités de ruptures des continuités écopaysagères

Calais se localise au carrefour de 4 entités naturelles majeures : les marais au Sud, l'espace maritime au Nord, le site des Deux Caps à l'Ouest et le Fort Vert à l'Est. Dès lors il est essentiel d'être vigilant au maintien des espaces naturels structurants et des continuités écologiques à l'image de la valorisation d'une coulée naturelle à l'Ouest en lien avec le Parc Naturel sous la forme d'un estuaire (le maintien des coupures de l'urbanisation est une obligation législative de la loi littorale).

Ces orientations se traduisent par la protection ou la valorisation des principaux espaces naturels (espace dunaire, Colombier Virval, Terres Saint Roch,...), la protection et/ou la création de continuités naturelles dans les zones d'extension (Zone 2, Virval, Cailloux), la protection des jardins familiaux.



La coulée verte

Des continuités vertes sous forme d'axes modes doux pourront être définies. Ainsi la continuité naturelle Ouest et une liaison entre Saint Pierre et la Plage seront envisagées. Dans ce dernier cas une succession de passerelles pour le franchissement de la voie ferrée et des bassins devra être envisagée.

Une attention particulière devra être portée au secteur compris entre le Pont du Leu et les Cailloux où un risque de rupture a été identifié. Une amélioration peut être apportée par une valorisation des abords des infrastructures (développement d'espaces verts à tendance naturelle (gestion différenciée)).



Parcs Saint Pierre et Richelieu

- Renforcer la présence de la nature en ville

Le diagnostic a mis en exergue la faiblesse des espaces verts au sein de la trame bâtie.

Aussi, plusieurs actions sont envisagées :

Protéger les espaces verts existants et faciliter la création de nouveaux espaces de proximité
Dans le cadre du projet, les espaces verts emblématiques (parc Richelieu, abords du Fort Risban, Fort Nieulay) resteront protégés par des dispositions adaptées. Des espaces verts de proximité seront aménagés notamment dans les quartiers de Saint Pierre et du Petit Courgain.

Protéger les jardins familiaux et en recomposer de nouveaux

Lié à son organisation, son passé industriel, la pratique des jardins familiaux est très présente. Ces espaces participent aux respirations urbaines et appartiennent pleinement à la vie des habitants. Ce sont des lieux de convivialité où les calaisiens peuvent se retrouver. Aussi la commune mettra en oeuvre toutes les mesures facilitant leur maintien et dans le cas d'une délocalisation, un positionnement satisfaisant sera recherché.

commune mettra en oeuvre toutes les mesures facilitant leur maintien et dans le cas d'une délocalisation, un positionnement satisfaisant sera recherché.

Préserver et créer des alignements d'arbres

En accompagnement, les alignements d'arbres présents sur les grands boulevards seront protégés. Ils sont essentiels car ils confortent le végétal dans la trame bâtie et prolongent les continuités naturelles amorcées par les canaux. Le paysagement de ces derniers en lien avec les voies modes doux devra être étudié.

METTRE EN EXERGUE LES QUALITÉS PAYSAGÈRES

- Permettre le maintien d'une agriculture dynamique valorisant les paysages et assurant l'entretien des watergangs

Le paysage agricole de watergangs est un élément caractéristique. Bien qu'en recul, l'activité agricole joue un rôle important dans le façonnage des paysages et dans l'entretien direct et indirect du réseau de canaux. Il convient dans ce cadre de garantir l'exploitation des parcelles agricoles sur l'extrémité Sud Est. Il est important de veiller au maintien des accès aux parcelles agricoles et aux corps de ferme afin de valoriser le rôle économique de l'activité agricole.

- Travailler les transitions

La richesse d'un paysage passe par la qualité apportée aux transitions. Elles participent à une bonne lecture du paysage. Les zones de contact entre les différents milieux sont des espaces de richesses écologiques et paysagères à valoriser car elles constituent des espaces tampons (activités/habitat/naturels/agricoles).

- Conserver des ouvertures visuelles

Les ouvertures visuelles sur un paysage plat constituent une richesse à préserver. Elles apportent le recul nécessaire à une bonne lecture et assurent des respirations qui permettent d'affirmer l'étendue de certains milieux (maritime et plaine de watergangs). Les points d'appel participent pleinement à cette lecture à l'image du Beffroi et du phare qu'il convient de valoriser. De même il est nécessaire de donner la chance de lien direct entre la ville et le front maritime en ouvrant une perspective sur la mer depuis Calais Nord.

RENFORCER LE POTENTIEL TOURISTIQUE

- Développer le potentiel touristique de l'espace maritime

Avec la mer, Calais dispose d'une ressource qui est à ce jour insuffisamment valorisée. Le développement de l'activité touristique en lien avec la plaisance est à l'étude. Ainsi la délocalisation du Port de plaisance sur le bassin Carnot permettrait d'affirmer le caractère naturel de l'entrée Ouest (bassin des Chasses) et de valoriser le caractère urbain. D'autres projets visant à valoriser la façade littorale sont en cours : la requalification du front de mer, le réaménagement urbain autour du bassin Ouest...

Tous ces éléments ouvrent de nouvelles perspectives pour permettre d'impulser une dynamique touristique.

- Projet de valorisation écologique et pédagogique

La qualité des milieux naturels peut également être l'objet d'une valorisation pédagogique et touristique.

L'aménagement de la zone Colombier Virval s'inscrit pleinement dans cette logique. A terme, le site d'intérêt d'agglomération, constituera une réserve naturelle pédagogique visant à faire partager à tous les habitants, la richesse des milieux naturels limitrophes.

Cet aménagement pourra être complété par une succession d'initiatives plus locales à l'image des projets de ferme pédagogique, de création de centre équestre.

- Développer le tourisme fluvial

La présence du réseau hydrographique (canaux, bassins,...) est également un support pour le tourisme fluvial. Un potentiel important de développement existe et il convient de renforcer les aménagements vis à vis de ces pratiques (pontons,...). Un projet de mise en place d'une navette fluviale est actuellement à l'étude.

INTÉGRER LES RISQUES NATURELS

- Prendre en compte le risque de submersion marine

La mer est un atout important mais elle présente aussi des risques qu'il est nécessaire d'intégrer dans le PLU. Les risques de submersion marine touchent essentiellement la partie Nord-Ouest vers Calais Plage.




- Prendre en compte l'aléa déplacement de dune

Des espaces dunaires sont soumis à un aléa de déplacement qu'il convient d'intégrer dans la démarche de projet.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

-  Renforcer et développer des masses boisées
-  Valoriser le potentiel hydraulique (trame bleue)
-  Intégrer la présence des zones humides
-  Renforcer la couronne verte et veiller au maintien des coupures d'urbanisation
-  Constituer un axe mode doux structurant
-  Poursuivre le développement des cheminements modes doux le long des canaux
-  Ponctuer le territoire d'espaces verts publics
-  Renforcer l'offre d'espaces verts de proximité
-  Conserver les jardins familiaux
-  Protéger les alignements d'arbres

Mettre en exergue les qualités paysagères du territoire


-  Permettre la présence d'une agriculture dynamique participant à la valorisation des paysages (Permettre l'entretien des watergangs)
-  Conserver les ouvertures visuelles
-  Mettre en valeur les points d'appel du territoire

1- Fort Nieulay	6- Fort Risban
2- Hôtel de ville	7- Théâtre
3- Matelotte	8- Eglise Saint Pierre
4- Phare	9- Tour du Guet
5- Citadelle	10- Eglise Notre Dame

Renforcer le potentiel touristique du territoire

-  Développer le potentiel touristique de l'espace maritime
 - 1- Aménagement du bord de mer
 - 2- Conforter le port de plaisance actuel
 - 3- Valorisation des bassins : du Paradis, Carnot
 - 4- Création du port de plaisance
-  Projet de valorisation touristique ou/et écologique
-  Développer le tourisme fluvial

Intégrer les risques naturels

-  Prendre en compte la présence de risques naturels (risques de submersion marine)
-  Prendre en compte l'aléa déplacement de dune



AXE 4 : GARANTIR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE ET URBAIN

TRAVAILLER LA STRUCTURE URBAINE EXISTANTE

- Fédérer la centralité par l'exploitation des potentiels de renouvellement urbain

Calais possède un centre éclaté et étiré qui mérite d'être affirmé au regard de sa taille et de son aire d'influence. Avec plus de 80% du territoire urbanisé et une portion de tissu ancien important, de nombreux espaces mutables sont identifiés. Ils constituent des leviers d'actions importants. Une étude stratégique aboutissant à un schéma de développement urbain est d'ores et déjà engagée avec plusieurs orientations : renforcement du lien interquartiers entre Calais Nord et Saint Pierre notamment, affirmation de la centralité par la reconquête d'espaces en déclin, la création de nouveaux liens, préservation de poumons verts, la dé-densification de certains quartiers (Saint Pierre,...) par l'apport de respirations urbaines (espace public / vert), réinvestissement des emprises ferroviaires et des friches industrielles...

- Conforter les quartiers par la mise en place des actions de restructuration urbaine

Une succession d'études urbaines ont été réalisées sur de nombreux secteurs urbains, les orientations d'aménagement sont en phase opérationnelles.

Les principaux objectifs d'aménagement visent à redéfinir des centralités de quartier, à améliorer les liaisons interquartiers, à valoriser le cadre bâti existant par le développement de formes urbaines plus adaptées à la demande et la création d'espaces de respiration.

Les opérations de restructuration urbaine concernent notamment les quartiers de :

- Saint Pierre : Fontinettes et Nation

- Fort Nieulay : Salengro, Louise Michel et Constantine,

- Beau Marais : secteurs Marinot, Gauguin Matisse, Renoir, Manet et le site Carrefour.

- Renforcer les liens entre les quartiers

Les projets d'urbanisation devront faciliter les liaisons interquartiers notamment entre Fort Nieulay / centre ville / Beau Marais entre Calais Saint Pierre / Calais Nord entre les Cailloux / Saint Pierre entre Saint Pierre / Pont du Leu.

L'exploitation des potentialités de renouvellement urbain peut constituer un champ d'amélioration conséquent.

Les projets d'urbanisation devront être vigilants aux zones de contact (habitat/environnement, habitat/activités) en développant largement les zones tampons. Cette orientation est particulièrement importante sur le secteur du Petit Courgain, les limites du quartier du Virval et le long de Calais Plage.



Réaménagement des emprises ferroviaires

AGIR SUR L'OFFRE ET LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS

- Encourager le regain démographique sur les bassins de vie en déclin

Certains bassins de vie ont tendance à connaître une diminution importante de leur population. Il est de ce fait nécessaire de réimpulser une dynamique sur certains quartiers par la création d'une offre d'habitat intermédiaire. Celle-ci doit avoir une forme urbaine en continuité du bâti existant et doit s'implanter en priorité dans les dents creuses. Sera à favoriser la densification du tissu bâti en évitant cependant une massification de l'arrivée de nouveaux habitants.

- Fidéliser les habitants

Calais est un territoire où les populations sont très mobiles. Cette situation est liée en particulier à la composition du parc où l'offre de logements locatifs est prépondérante. Aussi, afin de capter durablement les calaisiens, l'offre à l'accession à la propriété devra être renforcée. Il est important d'offrir à chacun un accès à un logement favorisant la qualité de vie.

- Attirer de la richesse sur le territoire

Calais enregistre depuis de nombreuses années un départ important de CSP supérieures creusant ainsi le déficit observé en terme de mixité sociale. Aussi, le maintien et l'accueil de nouvelles populations et notamment des CSP supérieures apparaît être un enjeu. L'élargissement de la gamme de logements et en particulier des logements de standing, l'amélioration de la qualité des espaces publics peuvent constituer des pistes d'intervention.



Nouvelles formes urbaines Descartes / Gauguin-Matisse

- Développer une offre diversifiée de logements

Les caractéristiques de la population évoluent : décohabitation, vieillissement,... et ont des répercussions sur la demande de logements à la fois d'un point de vue quantitatif (près de 330 nouveaux logements/an sont nécessaires pour maintenir la population) mais également qualitatif (des logements type 2, type 3 sont de plus en plus recherchés au dépend des grands logements type 5, 6 et 7).

- Assurer une meilleure répartition du logement social

Certains quartiers à l'image du Beau Marais et de Fort Nieulay constituent l'essentiel du parc de logements sociaux (environ 5900 logements en 2005). Aussi, un des objectifs visera à intégrer cette offre dans les autres quartiers dans un souci d'amélioration de la mixité des populations.

- Lutter contre l'habitat insalubre

Lié à une trame bâtie relativement ancienne notamment dans les faubourgs et le centre, les logements insalubres sont encore trop nombreux malgré d'importants efforts engagés au travers les OPAH et les dispositifs d'aides aux logements. Aussi, la lutte contre l'habitat insalubre et la division excessive de logements (marchands de sommeil) constituent des priorités du projet.

DÉVELOPPER DES ESPACES DANS LA CONTINUITÉ DU TISSU BÂTI

- Développer des espaces d'extension à court et à long terme dans une logique qualitative

En complémentarité des interventions sur la trame bâtie au travers des restructurations de quartier, du renouvellement urbain, Calais doit définir de nouveaux espaces d'extension pour répondre aux enjeux de construction. Une zone d'extension s'inscrivant dans la continuité du tissu urbanisé est envisagée. Il s'agit du site du petit Courgain. Sur ce secteur des études de faisabilité ont été engagées.

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- Retourner la ville vers les canaux et qualifier le front de mer

Un des atouts de Calais est de posséder un important réseau de canaux et de bénéficier d'une façade littorale. Aussi, les opérations de restructuration urbaine devront davantage mettre en avant ce potentiel en facilitant le retournement des quartiers sur les canaux et les ouvertures visuelles. Sur Calais Plage, l'espace public du front de mer et sa liaison avec le centre-ville doivent être requalifiés afin de renforcer son attractivité.

Ainsi le travail de transitions urbaines entre les différentes entités est primordial pour limiter les effets de coupure. Les projets d'urbanisation devront être vigilants aux problématiques d'épannelage et de respect des covisibilités entre les tissus.

- Intégrer la logique de recomposition des quartiers

Renforcer l'aménagement des espaces publics

Plusieurs bassins de vie présentent des espaces publics de mauvaise qualité. Des projets sont à l'étude et visent à travailler la relation entre les espaces publics et les espaces privés. Afin d'améliorer la qualité du cadre de vie des espaces verts de proximité devront être réalisés dans les opérations de renouvellement.

Conforter une offre d'équipements de proximité dans les quartiers

Le projet de PLU devra veiller à permettre la réalisation d'une offre d'équipements de proximité répondant aux nouveaux besoins de la population. Cette offre joue un rôle essentiel dans la vie et l'attractivité des quartiers.

- Garantir la mixité architecturale, urbaine et sociale sans pour autant dénaturer les entités existantes

Le PLU devra au travers de son règlement mettre en avant la recherche d'une plus grande qualité architecturale urbaine et sociale sans dénaturer les entités existantes par un travail sur les hauteurs, les densités de construction et l'aspect extérieur.



l'hôtel de ville et la matelote

- Protéger et valoriser le patrimoine urbain et architectural
 La révision du PLU prendra en compte la servitude liée à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager qui vise à valoriser le patrimoine sur Saint Pierre, Calais Nord et une partie de Fort Nieulay. En dehors de la ZPPAUP et en compléments, des éléments ponctuels de patrimoine pourront être protégés dans le cadre du PLU notamment les chalets de plage.

Travailler la structure urbaine existante

- Affirmer et dynamiser le centre de l'agglomération
 - Conforter la trame bâti existante
 - Etudier et exploiter les possibilités de renouvellement urbain dans la continuité de l'hypercentre
- 1- Aménagement urbain du Bassin Carnot
 - 2- Création d'habitat et d'équipements sur les parkings automobiles
 - 3- Réaménagement du secteur Coubertin
 - 4- Réaménagement des emprises ferroviaires à proximité de la gare
 - 5- Réaménagement des bords du port de plaisance
 - 6- Réaménagement des emprises ferroviaires
 - 7- Réaménagement du site Magnésia
 - 8- Réaménagement du secteur du camping
- Opération de restructuration urbaine Quartier Saint Pierre, Mivoix, Beaumarais, Fort Nieulay,...
- | | | |
|----------------|----------------|----------------------------|
| SAINT PIERRE | FORT NIEULAY | BEAU MARAIS |
| 1- Fontinettes | 3- Constantine | 4- Secteur Marinot |
| 2- Nation | | 5- Secteur Gauguin Matisse |
| | | 6- Secteur Renoir |
| | | 7- Secteur Manet |
| | | 8- Site Carrefour |
- Renforcer les liens entre quartiers
 - Etre vigilant aux zones de contacts (habitat/environnement, habitat/activités)

Agir sur l'offre et les typologies de logements

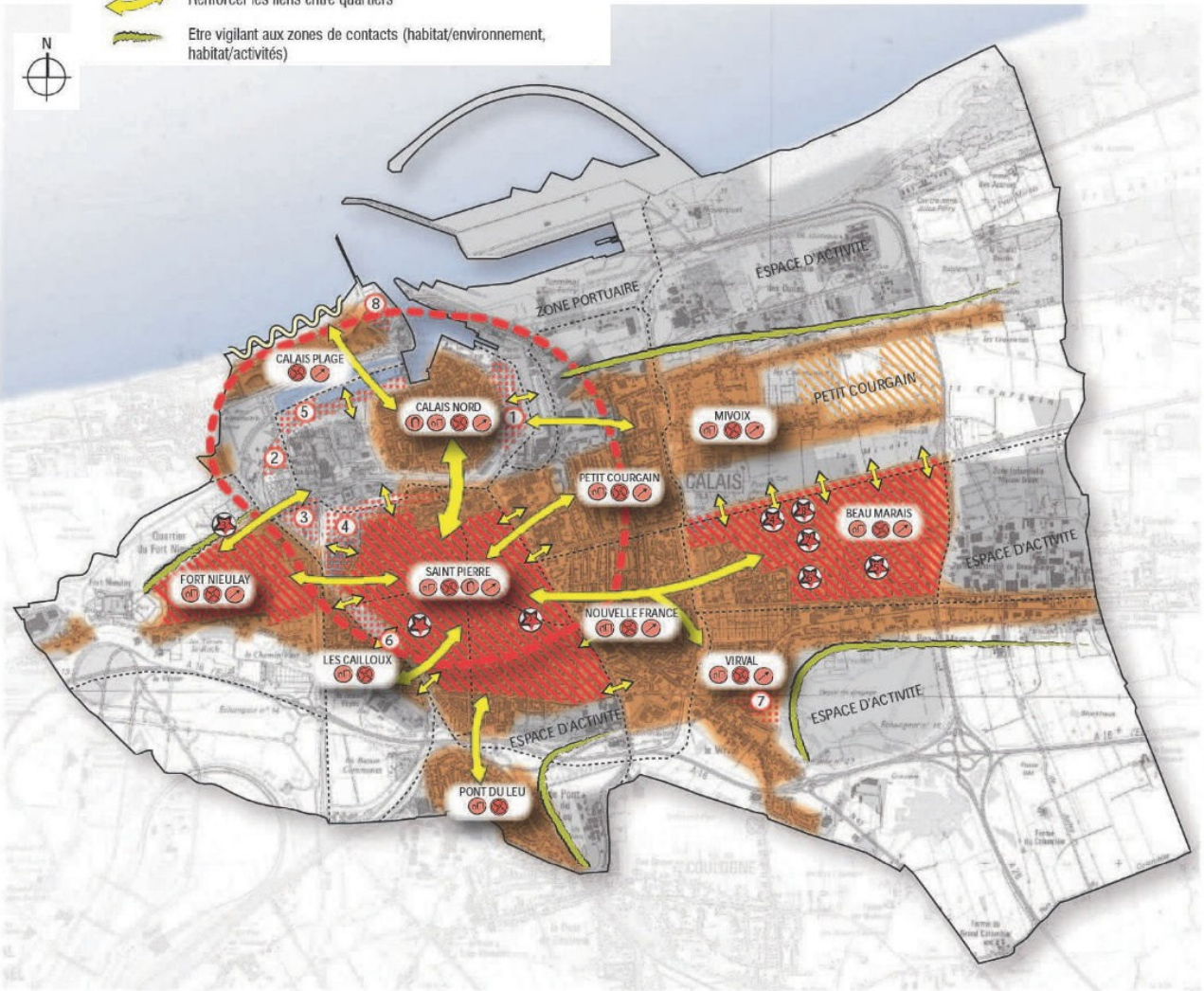
- Encourager le regain démographique sur les bassins de vie en déclin
- Développer une offre diversifiée de logements
- Travailler sur l'habitat insalubre (OPAH,...)

Développer des espaces dans la continuité du tissu bâti

- Développer des espaces d'extension à court terme et à long terme

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

- Retourner la ville sur les canaux et travailler sur les transitions urbaines
- Requalifier le front de mer
- Renforcer les centralités de quartier par un travail sur les espaces publics et une valorisation des équipements de proximité



AXE 5 : ADAPTER LES DÉPLACEMENTS AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA MOBILITÉ

- Mieux hiérarchiser le réseau

L'amélioration de la lecture du réseau viarie constitue une des conditions permettant de mieux gérer le flux de circulation. Le renforcement de la hiérarchisation du réseau au travers des aménagements qui sont propres à chaque type d'axe peut y contribuer. Il est essentiel de distinguer les voies structurantes à l'échelle communale par la création de boulevards urbains, les voies de desserte inter-quartiers et le réseau de distribution locale.

Ces évolutions permettront de réduire les trafics parasites, d'optimiser le fonctionnement des réseaux structurants et ainsi limiter les phénomènes de congestion.

- Renforcer l'offre de stationnement et améliorer sa gestion

_Stationnement poids lourds :

Il est important d'anticiper les phénomènes d'interruption du trafic transmanche et de constituer des réserves de stockage poids lourds afin d'éviter la congestion du réseau structurant. Des réserves sont envisagées à cet effet sur Transmarck.

_Stationnement véhicules légers :

La gestion du stationnement sur les quartiers à forte densité comme sur Saint-Pierre engendre des difficultés importantes. Plusieurs possibilités d'aménagement complémentaires doivent être développées : création de petits parkings relais, refonte des règles de stationnement en étant vigilant :

- à ne pas pénaliser le renouvellement urbain,
- à favoriser l'utilisation des transports collectifs (mise en place de périmètre autour des axes de transport en commun ?),
- à l'intégration des objectifs du Plan de Déplacement urbain.

- Mettre en valeur le jalonnement entre le centre ville et le port

La liaison entre le centre ville et le port doit être identifiée comme une continuité logique. Un travail doit être effectué sur l'atténuation des effets de coupures générés par le bassin Carnot et les bâtiments industriels de la zone portuaire.

- Rechercher de nouvelles liaisons

Actuellement une seule liaison permet de relier directement le centre ville au port (rue Lamy). Le développement de nouveaux accès permettra une meilleure fréquentation du centre de calais par les voyageurs.

- Intégrer les problématiques d'accessibilité au pôle hospitalier

Le développement du pôle hospitalier sur le secteur du Virval implique une réflexion sur les liens depuis le centre ville. Il apparaît nécessaire de palier aux problèmes d'accessibilité engendrés par la coupure générée par l'emprise ferroviaire sur la route de Saint Omer.

- Exploiter la ligne de transport ferroviaire existante comme axe de transport en commun

La desserte en transports en commun du terminal maritime pourrait être assurée sur le tracé de la voie ferrée. Cet axe peut être le support d'un lien direct entre le centre ville (gare ferroviaire) et le terminal transmanche.



Boulevards urbains

CONFORTER ET VALORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS



Emprises ferroviaires

- Conforter le pôle de la gare dans une logique de recomposition urbaine

Une réflexion d'aménagement autour du pôle gare doit être menée. Actuellement il forme une coupure entre Calais Nord et Saint Pierre et il est nécessaire de lui redonner un rôle de liant. De même, dans cette logique, les infrastructures ferroviaires occupent des emprises foncières importantes (environ 15 hectares) et génèrent des coupures. Il est opportun de porter la réflexion sur leur utilisation et sur la valorisation des espaces sous utilisés.

- Conforter une liaison forte en transport collectif : Calais Nord - Saint Pierre - Les Fontinettes

Au vu du positionnement du pôle gare il est nécessaire de développer une offre en transport collectif permettant le lien entre les terminaux transmanche et eurotunnel. Il est important d'étudier les solutions de transports collectifs possibles aussi bien en s'appuyant sur les axes ferroviaires existants qu'en créant de nouveaux tracés.

- Adapter les transports en commun à l'extension du tissu urbain

Il est essentiel d'adapter le réseau de transport en commun à l'évolution de la trame urbaine afin de garantir une offre satisfaisante. De même les liaisons entre le terminal Eurotunnel et le terminal transmanche doivent être valorisées par une liaison en transport collectif performante.

- Valoriser les liaisons vers les pôles économiques structurants du littoral

Afin de valoriser l'exploitation de la façade littorale, les liens en transports collectifs doivent être confortés voir renforcés. Cette orientation est essentielle notamment dans le cas du développement de la façade portuaire Est. L'exploitation de l'ancienne ligne de chemin de fer à des fins de TCSP peut constituer une piste de réflexion. De plus, elle peut également répondre à la desserte des pôles d'emplois contigus.

- Assurer des circulations interquartiers pour limiter les contournements

Le désenclavement des quartiers passe par la réalisation de voirie irriguant le cœur des quartiers. Cette recherche est présente dans de nombreux projets de restructuration à l'image du Château d'eau sur Saint Pierre ou sur Beau Marais.

- Renforcer la desserte ferroviaire des pôles économiques

Afin d'améliorer l'attractivité des pôles logistiques plusieurs projets visant à offrir une desserte ferroviaire sont à l'étude. Ils concernent le pôle Transmarck et le lien entre l'arrière pays et le projet d'extension Port 2015.

- Porter la réflexion sur l'utilisation des canaux

La richesse du réseau hydrographique permet de porter la réflexion sur le rôle et le devenir des canaux et de certains ouvrages (Pont de Vic). Le canal de Calais est un axe essentiel de cette réflexion aussi bien pour le transport de marchandises que par les aspects touristiques. Ainsi la mise en place d'une navette fluviale est à l'étude.

- Poursuivre le développement des itinéraires piétons et cyclables

L'offre d'itinéraires devra s'accroître afin de permettre une découverte approfondie du territoire et de renforcer le lien avec les sites naturels de qualité que sont l'espace maritime, le site des 2 Caps, du Fort Vert et des marais de l'arrière pays. Des itinéraires de valorisation du cadre bâti à l'image des Chemins de la Cité sont en réflexion. Ils permettront de faire partager la richesse de la ville. Ces cheminements constituent également une opportunité de renforcement des liens entre les quartiers.



- Conforter la présence de relais vélos

Dans cette même logique de découverte du territoire et de développement des moyens de déplacements alternatifs, il est essentiel de conforter les différents axes et parcs vélos existants et en projet.

Par l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité

- Hiérarchiser le réseau viaire :
 - Axe structurant national
 - Développer un réseau viaire limitant l'impact des flux de transit par la constitution de boulevards urbains
- Demi échangeur à créer
- Constituer des réserves de stockage poids lourds
- Améliorer la gestion du stationnement dans les quartiers à forte densité par la création de parcs de stationnement et la refonte de la gestion du stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'équipements structurants
- Assurer des circulations interquartiers pour limiter les contournements
- Renforcer les liaisons pour limiter les effets de coupures
- Intégrer les problématiques d'accessibilité au pôle hospitalier
- Renforcer les liens entre le centre ville et le port
- Renforcer les liens entre le centre ville et la mer

Conforter et valoriser l'utilisation des transports alternatifs

- Conforter le pôle gare en l'intégrant dans une logique de recomposition urbaine
- Réfléchir au développement d'une liaison compétitive entre Calais Nord, Calais Saint Pierre et les Fontinettes
- Adapter les transports en commun à l'extension du tissu urbain (Courgain / Eurotunnel / Transmarck)
- Valoriser les liaisons vers les pôles économiques structurants du littoral et étudier la possibilité de valoriser l'axe ferroviaire entre le centre ville et le Port
- Renforcer l'intermodalité des pôles économiques
- Réfléchir au rôle et au devenir du canal de Calais
- Gérer les modes doux :
 - Poursuivre le développement des itinéraires piétons et cyclables

